

Procès-verbal

Conseil d'Administration

du 22 octobre 2015

Soumis au vote du Conseil d'administration du
10 décembre 2015

Le conseil d'administration de l'Université a été réuni en séance plénière le 22 octobre 2015 à 14h30 à la salle du Conseil à la Présidence de l'Université, 40 rue de Rennes, sous la présidence de Monsieur SAINT-ANDRÉ.

Jean-Paul SAINT-ANDRÉ Président de l'université	Présent
Christian ROBLEDO Vice-président du conseil d'administration	Présent
Camille BAULANT	Présente
Matthieu BILLIARD	Présent
Christophe BOUJON	Présent
Jacques-Antoine CESBRON	Absent
Hervé CHRISTOFOL	Absent
Régine BRICHET (Suppléant : Grégory BLANC)	Excusée, donne procuration à Michel BASLÉ
Donna KHOURI (Suppléant : Romain ETOURNAY)	Absente
Yves DENECHERE	Présent
François DUCROT	Excusé, donne procuration à Pierre FRÈRE
Chloé DUCHENE (Suppléant : Philippine GODIVIER)	Présente (suppléante)
Sylvie DURAND	Présente
Alain FOURCADE	Présent
Pierre FRERE	Présent
Julie GASTINEAU (Suppléant : Pierre Emmanuel MOREL)	Présente
Patrick HAMARD	Excusé
Thibault HOUSSAY (Suppléant : Marie GUIGNON)	Présente (suppléante)
Inès LEBECHNECH (Suppléant : Julien RAVENEAU)	Présente
Anne-Marie LE RAY-RICHOMME	Excusée, donne procuration à Christophe BOUJON
Corinne LEFRANÇOIS	Présente
Elisabeth MATHIEU	Excusée, donne procuration à Yves DENÉCHÈRE
Alain MOREL	Excusé, donne procuration à Jean-Paul SAINT-ANDRÉ
Michel BASLÉ (Suppléant :)	Présent
Sylvain PEZERIL	Excusé, donne procuration à Nathalie SAMIER-DEBSKI
Nathalie SAMIER-DEBSKI	Présente
Sophie SARAMITO (Suppléant : Frédéric BEATSE)	Excusée
Patrick SAULNIER	Présent
Jean-Luc SINGUIN	Excusé, donne procuration à Christian ROBLEDO
Chantal PICHOT-THOMAZEAU	Absente

24 membres sont présents ou représentés (30 membres en exercice, 17 membres présents, 7 procurations).

♦ **Membres statutaires à titre consultatif**

Christelle DURAND – Chef de division Enseignement supérieur, Rectorat de NANTES

Olivier TACHEAU - Directeur général des services

♦ **Membres présents invités par le Président**

Didier LE GALL

Lydie BOUVIER

Jean-Luc COURTHAUDON

Didier BOISSON

Daniel SCHAUB

♦ **Secrétariat de séance**

Cellule institutionnelle

◆ **Ordre du jour**

1.	INFORMATIONS	4
1.1.	Organisation dans la gestion du CA	4
1.2.	CoMUE UBL.....	4
1.3.	Calendrier de l'élection du Président	4
1.4.	Visite de l'HCERES	4
1.5.	Nouveau centre de simulation.....	4
2.	PROSPECTIVE ET MOYENS	4
2.1.	Primes pour charges administratives	4
2.2.	Référentiel enseignants et enseignants-chercheurs	5
2.3.	Primes BIATSS	5
2.4.	NBI 2015-2016	5
3.	AFFAIRES GENERALES ET STATUTAIRES	6
4.	DELEGATIONS PRISES PAR DELEGATION DU CA AU PRESIDENT	6
5.	PROCES-VERBAUX DES CA DES 25 SEPTEMBRE 2015 ET 08 OCTOBRE 2015	6

◆ **Annexes : dossiers de séance approuvés par les administrateurs**

M. SAINT-ANDRÉ ouvre la séance à 14H30. 19 membres sont présents ou représentés (30 membres en exercice, 13 membres présents, 6 procurations). 7 membres invités sont présents.

1. Informations

1.1. Organisation dans la gestion du CA

M. SAINT-ANDRÉ interroge les administrateurs sur l'utilisation, à titre expérimental, de l'outil Foodle pour permettre un recensement des présences et des absences au conseil d'administration. Cet outil sera reconduit, sauf avis contraire des administrateurs, dans le cadre du conseil d'administration du 10 décembre 2015. Il sera néanmoins mis en suspens lors des conseils d'administration relatifs aux élections à venir.

1.2. CoMUE UBL

M. SAINT-ANDRÉ rappelle que le CNESER a émis, le 19 octobre 2015, un avis portant sur la création de la CoMUE UBL. Les résultats sont de 32 voix pour, 43 voix contre et 9 abstentions.

Il ajoute que le décret de création de la CoMUE et les statuts de l'UBL sont aujourd'hui soumis au conseil d'Etat.

Il précise qu'un groupe de travail piloté par le directeur général de la CoMUE, Dominique LE TALLEC, s'occupe de la préparation des élections, qui pourraient avoir lieu lors de la deuxième quinzaine de mars 2016.

1.3. Calendrier de l'élection du Président

M. SAINT-ANDRÉ présente le calendrier de l'élection du président de l'Université d'Angers.

Il rappelle que le président sera élu par le conseil d'administration constitué de l'ensemble des membres avec voix délibérative.

M. BASLÉ demande si la majorité absolue est requise pour élire le président de l'Université, dans le cas où un deuxième scrutin doit être organisé.

M. SAINT-ANDRÉ répond par l'affirmative.

1.4. Visite de l'HCERES

M. SAINT-ANDRÉ rappelle les dates de la visite du HCERES à l'Université. Cette visite aura lieu du 10 au 12 mai 2016.

1.5. Nouveau centre de simulation

M. SAINT-ANDRÉ présente le nouveau centre de simulation, qui s'inscrit dans le cadre du GIS APLHUSS. MME LEFRANÇOIS est satisfaite de l'utilisation de bâtiments et locaux existants, mis à disposition pour ce projet.

M. SAINT-ANDRÉ est également satisfait de cette utilisation. Il ajoute que c'est un beau projet, commun à l'UFR Santé, au CHU et à l'école de sages-femmes, qui peut devenir exemplaire au plan national.

MME GASTINEAU revient sur la synergie de ce projet avec la formation continue. Elle s'interroge quant à la formation initiale, notamment sur la possibilité laissée aux étudiants en santé d'accéder à certains bâtiments du centre de simulation pour améliorer leur pratique.

M. SAINT-ANDRÉ répond qu'en effet, cela est prévu. De plus, l'actuel centre de simulation est déjà, pour partie, mis à disposition des étudiants de médecine, à différents niveaux, en particulier pour permettre d'apprendre des gestes de base.

2. Prospective et moyens

2.1. Primes pour charges administratives

M. ROBLEDO présente les primes pour charges administratives attribuées pour l'année 2015-2016.

Il rappelle que les informations relatives aux primes d'administration, fixées par décret, ne sont pas soumises au vote des administrateurs.

M. DENÉCHÈRE demande qui est le référent racisme-antisémitisme. Il souhaite savoir si la nomination de ce référent répond à une demande du MENESR.

M. SAINT-ANDRÉ répond que c'est effectivement le cas. Mme Christine BARD a candidaté sur ce poste.

M. SAINT-ANDRÉ proposera par conséquent sa candidature à ce poste

M. SAINT-ANDRÉ soumet au vote des administrateurs les primes pour charges administratives.

Les primes pour charges administratives sont adoptées à l'unanimité, avec 24 voix pour.

2.2. [Référentiel enseignants et enseignants-chercheurs](#)

M. LE GALL présente le référentiel enseignants et enseignants-chercheurs.

Il précise que ce référentiel est identique en tout point à celui des deux années précédentes. Il ajoute qu'il ne paraissait pas pertinent de proposer des modifications un an et demi avant une refonte de l'offre de formation dans le cadre sa nouvelle accréditation.

M. SAINT-ANDRÉ précise qu'il a été ajouté le terme « Directeur adjoint » à la ligne Responsabilité de département, filière, diplôme, parcours, certification, de la coordination des stages, au même niveau que assesseur ou vice-doyen.

M. SAINT-ANDRÉ soumet au vote des administrateurs le référentiel enseignants et enseignants-chercheurs.

Le référentiel enseignants et enseignants-chercheurs est adopté à l'unanimité, avec 24 voix pour.

2.3. [Primes BIATSS](#)

M. ROBLEDO présente les primes BIATSS.

Il précise qu'une proposition a été faite aux membres du comité technique le 21 octobre 2015, à savoir une augmentation des primes des personnels de catégorie C, soit une prime annuelle brute de 2 696 € au lieu de 2 481 €. Il explique que l'augmentation de cette prime ne peut actuellement être proposée à l'ensemble des personnels, en raison d'un volume financier trop important.

Il rappelle qu'en 2013, toutes les primes des personnels ITRF, AENES et des bibliothèques sont passées au taux 5, ce qui a représenté une augmentation substantielle de plus de 350 000 €. Depuis lors, la représentation syndicale demandait que le taux appliqué aux seuls personnels de catégorie C soit revalorisé. La proposition d'un taux 6 pour les personnels de catégorie C à partir de 2016 répond donc à cette demande

MME LEFRANÇOIS souhaite expliquer le vote du comité technique sur cette question (pour mémoire : 7 refus de vote et 3 abstentions).

L'ensemble des syndicats est bien entendu favorable au passage des primes des personnels de catégorie C au taux 6. Les 3 abstentions s'expliquent par l'absence de proposition pour l'augmentation des primes des personnels de catégories B et A.

Elle ajoute que la discussion reste cependant ouverte, et que des pistes de réflexion en vue d'une augmentation des primes des personnels de catégories B et A seront à l'étude lors des prochaines réunions du groupe de travail Primes.

M. SAINT-ANDRÉ confirme et explique que cette année, la priorité a été donnée aux personnels de catégorie C car ce sont ces personnels qui ont le moins bénéficié de l'évolution favorable du calcul des primes ces quatre dernières années.

M. SAINT-ANDRÉ soumet au vote des administrateurs les primes BIATSS.

Les primes BIATSS sont adoptées à la majorité, avec 23 voix pour et 1 abstention.

2.4. [NBI 2015-2016](#)

M. TACHEAU présente les NBI 2015-2016.

Il explique la complexité de la distribution des points, dont le nombre n'a pas varié depuis la création du dispositif en 1993 malgré l'évolution quantitative des effectifs et qualitative des fonctions. Il précise que les NBI ne sont attribuées qu'aux personnels titulaires. Il rappelle également l'importance de l'attribution de NBI à l'échelle individuelle, notamment dans le calcul de la pension civile, 20 points perçus sur toute une carrière correspondant à une augmentation d'environ 50 € par mois à la retraite, ce qui est important en particulier pour les personnels de catégorie C.

M. TACHEAU évoque la nouvelle nomenclature pour les régimes indemnitaires tenant compte des fonctions et des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel des agents (RIFSEEP), qui va remplacer l'ensemble des primes des personnels BIATSS. Il précise que les NBI ne s'intégreront pas dans ce dispositif, et que l'Université devra continuer à réguler et à distribuer ces NBI.

M. BOUJON demande si les règles de répartition des NBI et des compléments de rémunération sont des règles de répartition fixes.

M. TACHEAU répond que le volume fixe de points de NBI a conduit l'université à compléter ce volume par des compléments de rémunération pour garantir l'équité de traitement sur des fonctions nouvelles ou identiques aux fonctions déjà existantes. Il ajoute que le maintien des règles d'attribution de la NBI conduira l'université à revoir sa politique pour intégrer les compléments et les NBI dans la part fixe du dispositif RIFSEEP plutôt pour les catégories A pour réserver les NBI aux personnels de catégorie C voire

Procès-verbal du conseil d'administration du 22 octobre 2015

B exerçant des responsabilités supérieures à celles prévues dans leur cadre d'emploi, ce qui était la philosophie initiale de la NBI.

MME LEFRANÇOIS précise qu'il convient de distinguer précisément les NBI des compléments de rémunération.

M. TACHEAU abonde en son sens, et ajoute que seules les NBI permettent une cotisation à la retraite complémentaire.

M. SAINT-ANDRÉ soumet au vote des administrateurs les NBI 2015-2016.

Les NBI 2015-2016 sont adoptées à l'unanimité, avec 24 voix pour.

3. Affaires générales et statutaires

M. SAINT-ANDRÉ explique que suite à la démission d'un administrateur usager, membre du comité électoral consultatif, il convient de désigner lors du prochain conseil d'administration un nouveau membre usager qui sera appelé à siéger au CEC. Il annonce qu'un appel à candidature sera lancé à la suite du conseil d'administration, à l'attention des administrateurs usagers.

Il insiste sur l'importance de cette commission statutaire dans la période électorale à venir.

4. Délégations prises par délégation du CA au président

Conformément à l'article L712-3 du code de l'Éducation, le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

5. Procès-verbaux des CA des 25 septembre 2015 et 08 octobre 2015

M. SAINT-ANDRÉ soumet au vote des administrateurs les procès-verbaux des conseils d'administration des 25 septembre et 08 octobre 2015.

Le procès-verbal du conseil d'administration du 25 septembre est adopté à l'unanimité, avec 24 voix pour.

Le procès-verbal du conseil d'administration du 08 octobre 2015 est adopté à l'unanimité, avec 24 voix pour.

L'ordre du jour étant épuisé, M. SAINT-ANDRÉ lève la séance à 15H32.

**Le Président
de l'Université d'Angers,**
Jean-Paul SAINT-ANDRÉ

**Le Vice-président du Conseil d'administration
de l'Université d'Angers**
Christian ROBLEDO

**Le Directeur général des services
de l'Université d'Angers,**
Olivier TACHEAU

Annexes :

- Diaporama de présentation du CA du 22/10/2015